



Syndicat National FORCE OUVRIERE

P.E.T.U.L.T.E.M.

PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX DE L'ÉCOLOGIE, DES TRANSPORTS, DE
L'URBANISME, DU LOGEMENT, DES TERRITOIRES, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

La Défense, le 22 décembre 2014

Monsieur le Directeur,

En 2014 se sont déroulées les épreuves des examens professionnels d'accès au corps des Secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable (SACDD). L'épreuve orale pour l'accès au grade de classe normale (CN) s'est tenue en octobre tandis que celle au grade de classe supérieure (CS) a été organisée en novembre.

Douze candidats ont été reçus sur liste principale aux deux épreuves. Les nominations au grade de classe supérieure, interviennent un mois après celles au grade de classe normale. Cette situation devrait aboutir à l'effacement de douze nominations au grade de SACDD CN puisque les doubles lauréats devraient, sauf cas particuliers, accepter leur promotion au grade de classe supérieure.

Dans le contexte où l'administration a annoncé et confirmé récemment la mise en œuvre d'un plan d'ampleur de requalification de catégorie C en catégorie B, la perte de douze nominations au grade de SACDD CN paraîtrait incompréhensible et constituerait un premier très mauvais signe envoyé aux nombreux agents de catégorie C qui attendent la reconnaissance de leur compétences.

Monsieur François CAZOTTE

Directeur des Ressources Humaines

SN FO-PETULTEM

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires, et de la Ruralité

Arche de la Défense – colline sud – plot 1 - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13 - mel : fo-snpetultem@i-carre.net – mélanie : Syndicats/FO-SNPETULTEM

intranet : syndicat.fo-petultem.i2 – internet : <http://extranet-fo-petultem.syndicat.equipement.gouv.fr>

Par ailleurs, pour l'examen professionnel à classe normale, le jury a arrêté une liste complémentaire qui doit pouvoir être utilisée. En effet, celle-ci est constituée d'agents ayant réussi les épreuves mais qui ont un nombre de points insuffisant pour figurer sur la liste principale.

Nous vous sollicitons donc afin que les nominations de SACDD CN « libérées » par l'acceptation des lauréats à celles du grade de SACDD CS ne soient pas perdues et puissent être réattribués.

Dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Syndicat National
FORCE OUVRIERE
le Secrétaire Adjoint



Jean-Pierre GLACET